

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'*Avenir*, de Florence, annonce que le baron Hubner a remis les protestations des ducs de Toscane, de Parme et de Modène, contre le projet d'arrangement entre le pape et l'Italie.

Cette manifestation confirme ce que nous avons dit sur les efforts qui se font pour neutraliser la généreuse initiative de Pie IX et perpétuer en Italie un déplorable antagonisme entre l'Église et l'État.

D'après le même journal, il serait arrivé à Rome, dans la même journée du 27 mai, un courrier extraordinaire portant une lettre autographe de S. M. le roi Victor-Emmanuel à Sa Sainteté Pie IX.

Une dépêche annonce l'arrivée à Livourne de M. Vegezzi, sous la date du 4 au soir, en ajoutant qu'il est reparti immédiatement pour Rome, où il doit être rendu en ce moment.

C'est l'opinion générale, en Italie, que l'accord qui va être conclu sur la question religieuse préparera les voies à un arrangement sur la question politique.

Le gouvernement italien ne serait plus éloigné, dit-on, de reconnaître formellement et directement la souveraineté pontificale, qu'il s'est engagé, par la convention du 15 septembre, à ne pas attaquer.

On attend de Madagascar des nouvelles du plus haut intérêt, à la suite de la remise de la

lettre autographe de l'Empereur Napoléon à la reine de la grande île africaine.

Les ordres donnés par le gouvernement des États-Unis pour empêcher les enrôlements pour le Mexique ont déjà reçu un commencement d'exécution.

Une dépêche de San-Francisco nous apprend, en effet, que le navire *Drouses*, qui était sur le point de partir pour l'Arizona avec 400 émigrants et 265 caisses d'armes à feu, a été retenu par les autorités de la douane américaine.

Les journaux anglais ont apporté, d'après l'*Agence Reuter*, des nouvelles de Matamoras, arrivées par la voie de Galveston, datées du 30 avril, et d'après lesquelles les troupes de Juarez auraient pris Camarga, Chihua et Pedras. D'après ces nouvelles, Negrete, à la tête de 4,000 hommes de troupes, se trouvait à quelques kilomètres de Matamoras.

Le général Méjia, commandant des troupes impériales, aurait proclamé l'état de siège dans cette ville. — Des bulletins plus récents assuraient qu'une bataille entre Méjia et Negrete aurait commencé le 1^{er} mai. Méjia avait 50 canons. Negrete n'en avait que 16.

Des dépêches qui nous arrivent au dernier moment par le paquebot transatlantique l'*Europe*, annoncent que les juaristes sont en fuite poursuivis par le général Méjia.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles suivantes de l'Amérique méridionale. Elles constatent la gravité du conflit qui a surgi entre le Paraguay et Buenos-Ayres.

Le *Parana* vient d'arriver avec la malle du Brésil et 10,425 livres sterling.

Un corps de 5,000 Paraguayens, assisté par la flotte, s'était emparé, le 14, sans résistance, de la ville de Corrientes. Le gouverneur Lagranja s'était retiré à San Roque en appelant sous les armes tous les hommes de 17 à 60 ans.

Les Paraguayens auraient aussi occupé Bella-Vista et Goya. La flotte brésilienne n'avait pas encore bougé, mais un engagement était imminent. Les forces totales des Paraguayens s'élèvent à 60,000 hommes. Les alliés disposent de 75,000 hommes.

Une proclamation du président Mitre déclare que le Paraguay a commencé la guerre en s'emparant par trahison de deux bâtiments de guerre argentins. Le président fait appel à la nation et prédit un prompt triomphe.

Le Parlement brésilien a été ouvert à Rio de Janeiro. Le discours impérial annonce le mariage des deux princesses du Brésil. Il déclare que le gouvernement désire le rétablissement des relations avec l'Angleterre, en exprimant l'espoir que la médiation amènera un accord honorable pour les deux pays.

Le discours annonce que les États-Unis ont reconnu la justice des réclamations du Brésil dans l'affaire du *Wassachussets* et de la *Florida*. Il annonce aussi que le Brésil reconnaît l'empire du Mexique. Il exprime enfin la conviction que les Chambres prêteront leur concours au gouvernement pour la guerre contre le Paraguay.

La première séance de la Chambre avait eu lieu le 8 mai. Le ministère, ayant échoué dans l'élection du président, avait donné sa démis-

sion. La formation du nouveau cabinet avait été confiée d'abord au vicomte Abaète, puis au conseiller Saraiva. Aucun d'eux n'ayant réussi, le sénateur Nabuco d'Aranjo avait été chargé de cette mission.

Le grand jury du district de Columbia a rendu contre M. Jefferson Davis un bill d'accusation pour fait de trahison. L'ex-président des États confédérés sera mis en jugement à Washington aussitôt que l'on aura réuni les témoins à charge.

Le gouverneur Letche, James A. Leddon et le juge Campbell ont été arrêtés et conduits à bord d'une canonnière.

On dit que Lee doit être aussi arrêté immédiatement.

Jusqu'à présent, on n'a pu trouver aucune preuve impliquant Jefferson Davis ni aucun des chefs confédérés dans la conspiration de Booth.

Un grand nombre de témoins ont été entendus; mais les dépositions de beaucoup sont restées secrètes. Aussi des bruits assez injurieux pour le gouvernement circulent à propos de ce procès. On parle de pression administrative, de subornation de témoins, ou manque de liberté accordée à la défense; en un mot, les partisans du gouvernement eux-mêmes osent à peine juger la manière dont le procès est conduit.

Le général Banks, a été rappelé de son commandement de la Louisiane par suite de la découverte certaine de spéculations qu'il y aurait faites à l'abri du pouvoir à lui accordé et sur lesquelles une commission envoyée pour

FEUILLETON.

15

LE PARRAIN ET LE FILLEUL.

NOUVELLE MARITIME.

(Suite.)

Le vieux fourneau noir comme jais ayant été remis en fonction, l'invalidé reprit les choses *ab ovo*, et s'étendit complaisamment sur une foule de détails qui tour à tour intéressèrent, charmèrent, attendrirent ou même égayèrent le lord anglais, fort curieux de renseignements sur son serviteur.

— Ce que le bon Dieu fait est toujours bien fait, dit entre autres choses maître Barbejean. Il y a plus de mer que de terre, et moins de marins que de terriens, rapport aux femmes et vu que notre pauvre mère Ève, en mangeant la consigne, est l'auteur que ses filles ne servent quasiment à rien sur la mer jolie. Eh bien, milord, le père de Va-de-Bon-Cœur s'appelait Tanguy Pellec; nous avons navigué mousses, amis comme doigts de la main. Mais il avait goût au mariage, il s'est fait terrien et paysan, il a épousé ma cousine Yvonne, et il a vu la misère. Moi, je suis resté matelot. Voilà la différence. J'ai

mon château ici, comme vous voyez, et il n'aurait tenu qu'à moi d'en choisir un autre sur les bords de la Rance ou ailleurs. Chacun son tempérament!... J'ai mon jardin, j'ai mes oiseaux, j'ai mon chantier, je suis heureux comme on n'en voit guère. Mon seul malheur, — et vous venez me l'ôter, milord, — c'est que dans les temps, avec mes cent mille francs rubis sur l'ongle, je manquais de l'idée qui vient de vous passer par la tête en manière d'éclair. Oui, certainement, si j'avais su pour lors aussi bien que du depuis, la raison pourquoi la terre est plus petite que la mer, j'aurais mieux su que la terre est le pays de la misère; et la mère de Va-de-Bon-Cœur, ma cousine Yvonne, la veuve de Tanguy Pellec, n'aurait jamais eu de chagrin rapport au loyer de sa ferme. J'aurais acheté ce bout de terre-là; elle y serait calme à perpétuité, chez elle, sans s'inquiéter de la Saint-Michel ni de la Saint-Gilles. J'aurais été le propriétaire, elle la fermière. Je n'ai commencé à penser à ça qu'après ma campagne de la *Jeanne-d'Arc*, quand, son fils aîné Jean étant soldat dans les colonies, ses vaches vinrent à mourir. Je payai le fermage. Je n'avais et je n'ai jamais eu, par la suite des temps, de quoi pour acheter la ferme. Mais vous voici, vous ferez qu'elle soit la

fermière à son fils Va-de-Bon-Cœur. C'est-il bien votre idée, ça?

— Oui, mon cher monsieur Barbejean, c'est parfaitement mon idée.

— Qu'est-ce que je vous disais!

— Et je vous rends mille grâces de l'avoir éclaircie.

— Fourbie à blanc, suiffée, graissée, propre à courir.

— Seulement, où est la ferme? Où dois-je aller?

— A Gouesnou, deux lieues de Brest.

— Je pars en poste sur-le-champ.

— Que Dieu vous garde, milord! dit l'invalidé en se dressant enfin sur sa jambe de bois et sa béquille. De tous ces petits navires quel est, sans vous commander, celui qui vous plat le mieux?

— Cette corvette, monsieur Barbejean.

— La *Merveilleuse*, mon dernier ouvrage; vous êtes connaisseur, milord, ça tombe bien. Elle est à vous.

— Mais... ces guinées seront à vous en revanche.

— Non!... feu de tonnerre!... ou je me fâche rouge; monsieur l'Anglais.

— Eh quoi! vous m'offrez votre chef-d'œuvre et vous n'acceptez rien de moi!...

— J'accepte le bonheur de tous ceux que j'aime! J'accepte que vous m'ôtiez le seul regret de ma vie! Vous me laissez sans que j'aie à désirer rien au monde!... Et vous n'êtes pas content!

— Vous vous trompez, maître, je pars ravi et certain que vous ne refuserez pas mon amitié.

Barbejean sourit et pressa cordialement la main que lui tendait lord Myne.

— Bon voyage! dit-il, et que Dieu vous bénisse, vous, votre femme, vos enfants, tous!

L'opulent Anglais, se rendant du même pas chez les administrateurs de l'hôpital, leur fit un don considérable, à la condition expresse que ce don serait inscrit au nom de l'ancien maître d'équipage.

— Chien de chien! fit Barbejean à cette nouvelle, mon ami l'Anglais m'a damé le pion; je suis battu; eh bien, je n'en suis pas fâché. Ça profitera encore à de vieux matelots!

CONCLUSION.

I. — LA NOCE DE FANTIK.

Au dire de toutes les bonnes gens de la paroisse, c'était un fort beau parti en Gouesnou que Fantik la mignonne, la dernière fille de la veuve Pellec, et elle aurait assurément une noce superbe. Mais, par

examiner sa conduite vient de faire un rapport. Le général Camby est chargé du département militaire, et le gouverneur Wells de l'administration civile.

L'armée du général Wright, formant le 6^e corps, est partie de Danville le 16 mai pour rentrer dans le Nord. Elle est arrivée le 21 à Richmond.

Le président Johnson n'a point encore déclaré quelles sont ses intentions au sujet du rétablissement de l'Union.

Le cabinet est bien réellement décidé à publier une nouvelle proclamation d'amnistie, mais on en ignore complètement les dispositions.

A la prise d'Augusta, le général Wilson s'est emparé de 185,000 dollars en or, de 100 mille balles de coton et d'approvisionnements militaires valant environ 10 millions.

Nous avons annoncé que dans le comité secret de lundi, le Corps-Législatif avait eu à examiner le projet de loi relatif à l'instruction primaire. Il a délibéré, en outre, sommairement sur les projets de lois relatifs à l'institution d'un prix de 50,000 fr. pour une application économique de la pile de Volta; — à l'acceptation par l'Etat d'une avance de 4,800,000 fr., offerte par la chambre de commerce du Havre pour l'amélioration du port, — au rachat des péages de plusieurs ponts de Lyon; — à l'approbation des clauses financières de la convention intervenue entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, concernant la concession du chemin de fer de ceinture de Paris (rive gauche).

On a présenté au Corps-Législatif le projet de loi portant approbation de la convention passée entre le ministre de la guerre et MM. Fremy et Paulin Talabot, pour l'exécution de grands travaux publics en Algérie.

La commission relative aux conseils généraux et aux conseils municipaux, a nommé vice-président M. Senéca.

On dit, rapporte un correspondant du *Phare*, que l'Impératrice ira au devant de l'Empereur jusqu'à Dijon. On ajoute que le prince Napoléon ira plus loin, peut-être jusqu'à Toulon; mais ce dernier bruit mérite confirmation.

Je suis plus disposé à croire que le prince reprendra volontiers ses fonctions de président de la commission de l'Exposition, qui n'ont rien de commun avec la politique.

Je vous ai dit, ajoute le même correspondant, que le général prince de la Moskowa serait nommé grand-veneur à la place du maréchal Magnan. Son titre de grand-écuyer passera probablement au général Fleury, qui à son tour cèdera les fonctions de premier écuyer à

M. Devilliers, gendre du maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angély.

PROCÈS DES COMPLICES DE BOOTH.

A l'ouverture de l'audience du mercredi 17 mai, le général Harris a rappelé qu'il avait fait opposition à l'admission de l'honorable M. Reverdy Johnson comme conseil par le motif que, dans une lettre datée de Baltimore, 7 octobre dernier, il avait déclaré que le serment prescrit par la convention constitutionnelle était illégal. Le général Harris, à l'appui de son opposition, a lu la lettre en question, concluant en ces termes :

« C'est en réalité la seule voie qu'ait le peuple de se protéger, et aucune loi morale ne peut être violée par ce moyen, parce que l'exigence du serment est au-delà de la portée de la constitution, et que cette exigence est également utile. »

On a remarqué que depuis deux jours M. Reverdy Johnson n'a pas assisté aux débats. On explique ce fait par l'opposition du général Harris. On dit qu'il a été exclu. M^{me} Surratt est assistée par deux autres avocats.

Jusqu'à ce jour la presse et les personnes nécessaires au procès avaient seules été présentes aux séances. Une vingtaine de personnes étrangères aux débats, presque toutes des dames, y assistent aujourd'hui. On n'est admis que sur un écrit du général Hunter.

Les interrogatoires de cette séance ont roulé à peu près exclusivement sur la fuite de Booth et de Harold, jusqu'au moment de leur capture. Les incidents qui en ressortent ont tous été rapportés dans les comptes rendus précédents.

La seule circonstance nouvelle qu'ils révèlent, c'est que le docteur Mudd avait été précédemment, à n'en pas douter, en rapport avec Booth, et que, dans le mois de novembre dernier, il l'avait présenté à un fermier du bas Maryland, à l'occasion d'un achat de chevaux. Les réticences et les dissimulations du docteur Mudd tendent à le compromettre gravement, quoique tout en établissant une complaisance coupable pour faciliter la fuite des assassins, elles ne fournissent aucune preuve légale de sa complicité dans l'assassinat.

La comparution du sergent Corbett, qui a fait feu sur Booth dans la grange, a causé une certaine sensation. Elle a eu pour effet de faire sortir la plupart des accusés de l'état de prostration dans lequel ils sont plongés et d'exciter leur curiosité.

Il n'a, du reste, fait connaître aucun incident qui n'ait déjà été publié. Il a expliqué comment il avait été amené à tuer Booth, après avoir offert d'entrer seul dans la grange pour le saisir, en réitérant la déclaration qu'il n'avait tiré que quand il avait vu la vie de ses camarades menacée.

M. John F. Coyle, l'un des propriétaires du journal le *National Intelligencer* de Philadelphie, a été appelé à témoigner sur le fait que Booth aurait déclaré, avant de mourir, avoir rédigé à l'intention de ce journal une longue lettre exposant les motifs qui l'avaient décidé à l'assassinat. M. John F. Coyle a affirmé qu'il n'avait jamais reçu aucun document de ce genre.

A propos de lettres, le bruit avait été répandu qu'on avait trouvé sur le cadavre de Booth un papier contenant « la preuve formelle de la complicité de J. Davis dans l'assassinat. » On reparle à l'audience du 17 de cette prétendue lettre, et voici ce qui transpire à ce sujet :

La lettre en question est écrite en chiffres. Elle était dans la poche de Booth; on n'avait pu la lire tout d'abord, faute d'avoir la clef de l'écriture de convention. Mais « une autre lettre écrite en caractères semblables avait été trouvée antérieurement dans la maison de Jefferson Davis, à Richmond, » et celle-ci, à laquelle on n'avait primitivement attaché que peu d'importance, a servi à faire déchiffrer celle-là.

On ne sait pas encore ce qu'a révélé cette lecture, mais on affirme qu'il en résulte la preuve que M. Davis était en communication avec les émissaires du Canada, et que le sujet de la correspondance était l'assassinat projeté, lequel était clairement favorisé par M. Davis.

« Nous donnons ces assertions sous bénéfice d'inventaire, dit le *Courier des Etats-Unis*. Comme on le voit, le procès, qui en somme n'a pas été très-émouvant jusqu'ici, touche aux questions brûlantes et va enfin satisfaire la légitime impatience du public. Il ne s'agit guère, en effet, des malheureux qui sont sur les bancs et qui, à une ou deux exceptions près, ne méritent pas grand intérêt.

» Mais la chose importante, ce qui donne à cette affaire une grandeur historique, c'est la question de savoir si, oui ou non, les chefs du gouvernement confédéré, qui, à tort ou à raison, — la question n'est pas là, — s'étaient conciliés, nous ne disons pas la sympathie, mais le respect du monde, se sont-ils souillés, eux et leur cause, d'un crime réprouvé par la morale de tous les pays et de tous les temps.

» Or, le moment est arrivé où il faut que le mystère soit dévoilé. On attend les preuves, et l'opinion publique les demande; quand elles seront fournies, nettes, claires, substantielles, et surtout authentiques, il n'y aura plus une voix aux Etats-Unis, ni ailleurs, pour réclamer les moindres circonstances atténuantes en faveur de M. Jefferson Davis et de ses affidés. Jusque-là, les déclamations et les injures prodiguées par une certaine presse sont de trop.

» Le moment est assez solennel pour qu'on l'attende avec dignité. Il y va de l'honneur

d'une partie éminente de la nation américaine. »

On dit que le procès ne sera pas aussi long qu'on l'avait annoncé d'abord, le nombre des témoins restant à entendre n'excédant pas soixante ou soixante-dix, et la plupart n'étant que d'une minime importance. Les interrogatoires, à ce compte, ne dureraient guère plus d'une quinzaine de jours, même moins probablement. On suppose que les contre-interrogatoires et les plaidoyers des avocats prendront en outre une semaine; il y a donc lieu de croire qu'il ne faudra pas plus d'un mois pour atteindre au terme des travaux de la cour.

Les journaux, sauf le *Herald*, s'abstiennent généralement de nouveaux commentaires. Tout se borne à quelques observations sur la physionomie et la tenue des accusés.

M^{me} Surratt semble anéantie. Elle a la tête constamment baissée, ou détournée de la cour, elle ne paraît faire aucune attention aux débats, ni même comprendre ce qui se passe autour d'elle.

Harold a l'œil hagard et paraît accablé. O'Laughlin, qui avait jusqu'ici montré une certaine assurance, est hors de lui depuis qu'il a été démontré qu'il avait été trouvé le jour du meurtre dans la maison de M. Stanton, et qu'il avait été en rapport avec Booth.

Payne continue à montrer un front d'airain. C'est celui qui attire le plus d'attention. Sa taille athlétique, la forêt de cheveux noirs en désordre qui couvrent son front jusque sur ses yeux, sa physionomie brutale, en font un type redoutable.

Son costume n'est pas moins remarquable. Il se compose uniquement d'un pantalon et d'une chemise de flanelle bleue sans col, sans linge apparent, sans gilet, sans aucun vêtement de dessus.

Il semble poser pour le *rowdy* du plus bas étage, toujours prêt pour un mauvais coup. L'impression qu'il produit, même dans une situation si critique est précisément le contraire de la pitié.

VOYAGE DE S. M. L'EMPEREUR.

Constantine, 4 juin. — L'Empereur fait séjour à Constantine pour statuer sur les différentes questions à l'étude dans la province.

Demain, Sa Majesté s'embarque à Stora pour se rendre à Bone.

Nous empruntons au *Moniteur de l'Algérie* l'épisode suivant du voyage de l'Empereur à Biskra :

Sa Majesté est entrée à Biskra, escortée par les escadrons de chasseurs d'Afrique, par les spahis et les goums du cercle. Toutes ces troupes, le commandant supérieur, M. le chef d'escadrons d'état-major Forgemol en tête, s'étaient portées à la rencontre du cortège impérial jusqu'à trois kilomètres de la place.

On remarquait surtout les goums venus des régions sahariennes de Tougourt, du Souf et d'Ouargla, qui avaient traversé les profondeurs du désert pour joindre leurs hommages à ceux des tribus de la frontière du Tell.

L'Empereur, à son entrée en ville, a été salué par une acclamation immense, prolongée, à laquelle se mêlaient le bruit des cloches sonnant à toute volée, celui des musiques indigènes et des décharges de mousqueterie.

Le cortège impérial défilait au pas au milieu de ce tumulte d'un caractère à la fois si pittoresque et si original.

L'Empereur a voulu visiter immédiatement l'oasis des palmiers. Il s'y est rendu, entouré d'un cortège brillant de chefs indigènes, aux burnous de pourpre, suivi des cavaliers réguliers, des goums et de la foule innombrable des habitants.

Le cortège, qui s'avancait lentement, rencontra sur son passage des improvisateurs indigènes, qui chantaient la bienvenue du grand sultan de la France et de l'Algérie, en s'accompagnant, à la manière des bardes, de leurs instruments primitifs; les femmes indigènes, non voilées, se pressaient en groupes

un vrai guignon, son frère bien-aimé, Yvon le marin, ne revenait pas du large, ce qui contrariait les nombreux amis de la famille et attristait plus particulièrement Guénolé le forgeron.

A la fin, pourtant, on entendit Va-de-Bon-Cœur rossignoler gaiement dans son sifflet de maître, en franchissant la barrière du dernier champ de blé noir.

Fantik et son fiancé, Jean le fermier, sa femme et ses enfants, la jeune Yvonne et les siens, ainsi que leur père, Ronan et même Morris, ordonné prêtre depuis peu de mois, accoururent à la rencontre du marin. La mère Yvonne retenue par son grand âge, attendait assise sous la jolie tonnelle qui ombrageait les bancs extérieurs de la maison, exhaussée d'un étage, recouverte en ardoise, orépie à la chaux, décorée de volets verts, ayant un faux air bourgeois ou tout au moins l'apparence de la plus complète aisance rustique.

— Ah ça ! s'écria en approchant Va-de-Bon-Cœur étonné, je ne me reconnais plus. Notre case a fait peau neuve ! Comment donc ça ?

— La mère te le dira, frère !

— La bonne femme vous le dira, mon oncle !

— On n'a pas vu souvent maison pareille sortir de la mer jolie, dit Jean le fermier.

— Oh ! tu n'as pas fini de te réjouir, ajouta Morris le vicair.

La jeune Yvonne, Fantik, Guénolé le forgeron, Ronan, chacun disait son mot sans trahir le secret de l'aïeule.

Mais reprit le jeune maître de manœuvres, elle n'a pas seulement poussé par le haut, notre maison; elle s'étend au large; vous pouvez y loger tous et à votre aise.

— Tu verras l'étable et le bétail !

— Tu verras ta chambre, tapissée en papier de couleur.

— Tu verras le courtil, la basse-cour, la grange neuve, l'écurie...

— Mon fils chéri, dit la mère Yvonne après avoir embrassé le marin, comme tu es maître d'équipage à ton bord, tu es le maître ici, notre maître à tous, par la permission de Dieu.

— Pardonnez, mère ! je suis et serai toujours votre dernier serviteur, votre mousse, quand même je passerais amiral, prince ou empereur.

— Mon cousin Barbejean, qui a de l'idée à cette heure-ci comme en tout temps, a conseillé lord Myne.

— Lord Myne, connais pas ! fit Va-de-Bon-Cœur ;

mais l'idée de mon parrain Barbejean, connue ! Jamais, sur la mer grande, matelot n'en a tant eu pour sa part. Quel homme ! Plus je pense à lui, plus je l'aime !

— Bien, mon enfant, ton cœur ne change pas. Les nôtres, grâce à Dieu, ne sont pas changeants non plus, et nous ne cessons de bénir ton généreux parrain. Quant à lord Myne, si tu l'as oublié, il ne t'a pas oublié, lui ! Et nous le connaissons tous, et sa femme, et ses enfants de même. Tu les verras à la noce de Fantik.

— Allons ! je n'y comprends rien. C'est égal, vous êtes contents, ça me suffit.

Frères et sœurs, jeunes pères, jeunes mères, petits neveux et petites nièces, ils souriaient tous. Morris le vicair, seul, était trop ému pour que sa douce physionomie exprimât autre chose qu'une pieuse admiration des voies de la Providence. On s'assit en cercle sous la tonnelle; et la mère Yvonne reprit toutes choses à partir du sauvetage de l'*Hudson*.

— Ah ! fit Yvon; je me rappelle maintenant !

(La fin au prochain numéro)

nombreux; d'autres, perchées sur des châteaux, se montraient richement parées dans leurs *atalouches* entr'ouverts; toutes poussaient de joyeux *you! you!* dès qu'elles apercevaient l'Empereur.

Deux arcs de triomphe avaient été dressés sur le trajet: l'un par la population civile de Biskra, de la ville européenne; l'autre par les indigènes de l'oasis.

Les palmiers avaient été utilisés avec beaucoup de goût dans la structure et la décoration de ces monuments improvisés, ornés d'inscriptions qui peignaient la reconnaissance et le dévouement des populations pour le souverain qui venait les visiter de si loin.

Il serait impossible d'imaginer un spectacle plus admirable et plus saisissant que cette marche triomphale de l'auguste visiteur vers la première oasis du Sahara. Le désert, cette mer de sable, s'étendant à perte de vue, le ciel embrasé dont la splendeur pourprée contraste avec la teinte uniforme grise du sol, la verdoyante oasis s'épanouissant comme un immense bouquet, la foule joyeuse, enivrée, aux types si divers, tels étaient les grands traits du plus magnifique tableau qu'il soit possible de concevoir.

A plusieurs reprises, l'Empereur a manifesté son admiration.

Le cortège est rentré, toujours suivi de la même foule, toujours acclamé avec le même enthousiasme.

Toutes les maisons étaient pavoisées et ornées de branches de palmier. Le soir, il y a eu illumination générale. Les habitations des indigènes n'étaient pas moins brillantes de feux que celles des Européens.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Londres, le 3 juin:

L'événement du jour est l'accouchement imprévu et prématuré de la princesse de Galles. On s'attendait si peu à cet événement à Marlborough-House, qu'hier, dans l'après-midi, la princesse de Galles assistait à un concert, et que dans la soirée même il y avait un grand dîner auquel avait été invité l'heureux propriétaire du *Gladiator*, M. F. de Lagrange. On avait annoncé la semaine dernière que l'accouchement n'était attendu que pour juillet ou même août, et il est arrivé inopinément ce matin à une heure et quart. Les noms du prince ne sont pas même encore arrêtés. Le secrétaire de l'intérieur, sir George Grey, n'a pu arriver au palais qu'après l'accouchement. Les bulletins sont toutefois satisfaisants.

— On dit que si les événements le permettent, le maréchal Bazaine doit venir à Paris avec sa nouvelle femme, et retournerait résider au Mexique pour prendre le commandement des armées indigènes et étrangères de l'empereur Maximilien.

— De nouvelles propositions relatives à l'emplacement du futur palais d'exposition se sont produites depuis qu'il est question de laisser le Champ-de-Mars aux services militaires, sur les observations du ministre de la guerre.

M. le vicomte Clary, membre de la commission de la Chambre pour l'Exposition de 1867, vient de faire une proposition qui, si elle était prise en considération, aplanirait les difficultés pendantes. Cet honorable député propose comme emplacement la partie du rond-point de Courbevoie qui fait face à l'Arc-de-l'Étoile et au pied la statue de l'Empereur.

Cette proposition, qui semble un peu excentrique, n'est cependant pas plus éloignée du centre de Paris que les deux expositions de Londres ne l'étaient de la Cité.

M. Clary fait encore ressortir l'avantage qu'il y aurait de conserver avec un faible supplément de dépense un palais dont l'emploi temporaire coûterait au moins 12 millions.

L'amendement termine en demandant pour la construction ou un concours public ou une exposition préalable de tous les projets, comme cela eut lieu pour l'Opéra.

La commission impériale a tout intérêt à éclairer son choix par un jury spécial, qu'un seul examinateur ne peut remplacer; surtout lorsqu'il s'agit d'un édifice appelé à recevoir les chefs-d'œuvre de l'intelligence humaine.

— Dans son trajet d'Oran à Mostaganem, l'Empereur s'est arrêté quelques instants au-dessus de la route dominant le village de Mostaganem.

C'est là que s'élève, comme un témoignage glorieux, la colonne commémorative qui est destinée à perpétuer le souvenir de la défense héroïque qui eut lieu à Mazagran du 5 au 6 février 1840, et qui est devenu légendaire en France et en Algérie. Nos lecteurs savent en outre que le capitaine Lelièvre, qui commandait à Mazagran, était originaire de Malesherbes, et qu'il lui a été élevé un monument dans cette ville.

La colonne, en Algérie, appartient à l'ordre corinthien le plus pur; à son sommet, elle est surmontée de la statue de la France enfonçant une épée dans la terre de la main droite, et tenant haut, de la main gauche, le drapeau national. Sur le socle, on lit l'inscription suivante:

ICI LES III, IV, V, VI FÉVRIER MDCCCXL
cent-vingt-trois Français
ont repoussé dans un faible
réduit
les assauts d'une multitude
d'Arabes.

— On écrit d'Avignon, 1^{er} juin, au *Messager de Provence*:

« Le tribunal correctionnel vient de décider une grave question d'histoire naturelle, celle de savoir si l'écrevisse est un poisson. Mais, qui a jamais osé soutenir qu'une écrevisse est un poisson? Mais qui donc a jamais vu un poisson muni de pattes et marcher à reculons? Mais est-il possible de faire d'un crustacé un poisson? Les avocats ont péroré longtemps sur ce point, qu'ils voulaient élucider au moyen de la science morale et grâce à la découverte récente des générations spontanées. Peine inutile! le tribunal a bel et bien décidé que l'écrevisse est un poisson. La question est trop grave pour qu'elle reste en si beau chemin; aussi va-t-on la soumettre à la décision de la cour impériale de Nîmes. Le monde savant est attentif à ce procès. »

— C'est dimanche dernier jour de la Pentecôte, au dire des journaux italiens, que l'abbé Litz dû à dire sa première messe.

Il est question aussi de sa prochaine nomination au canonicat de Saint-Pierre, qui serait suivie de celle de maître de chapelle du pape Pie IX.

Pendant que Franz Listz prend les ordres religieux à Rome, se dispose au canonicat et à la maîtrise de Saint-Pierre, Sigismond Thalberg, dit le *Ménestrel*, se fait simple vigneron à Naples, dans sa propriété de Pausilippe.

Il y plante et cultive de ses modestes mains le cep de vigne que lui a légué Lablache.

— Il résulte d'une statistique publiée par le ministère de la guerre que l'armée italienne s'élevait, au 31 décembre 1864, à 15,927 officiers et 497,109 sous-officiers et soldats.

— Un journal, en rappelant la mort de Mathieu (de la Drôme), le fameux météorologiste, ajoute qu'il laisse deux filles, dont l'une vient de publier un roman plein de fraîcheur et de suavité. On dirait un bouquet de fleurs printannières. Cela s'appelle *les Cloches de la Charité*, et l'œuvre se dénoue à la satisfaction de la plus pure morale.

Chronique Locale.

CONCERT MILITAIRE.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.
Chef de musique: M. BRUCK.

Programme du jeudi 8 juin, de 7 à 8 heures.

1^o Grande marche;

2^o Le *Planteur* (romance);

3^o *Sémiramide* (duo);

4^o Le *Cheval de Bronze* (ouverture);

5^o Le *Bengali* (polka);

6^o Le *Chant du Ciel* (valse).

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Le nommé Darorèse, ouvrier charpentier, originaire de Bayonne, habitait à Tours une chambre située au 4^e étage de la maison n^o 129 de la rue Colbert. La nuit dernière, en rentrant chez lui, il fut pris d'un saignement de nez. Pour éviter de tacher le plancher de sa chambre, il courut à sa fenêtre, monta sur deux malles qui s'y trouvaient et se pencha au dehors de façon à faire tomber le sang dans la rue. Dans cette position dangereuse, qui mettait ses pieds presque à la hauteur de sa tête, tout le poids de son corps portait sur l'appui de la fenêtre. Tout à coup cet appui se brisa et Darorèse fut précipité dans la rue. Quand on vint pour le relever il avait rendu le dernier soupir. »

On écrit de Preuilley, le 1^{er} juin, au *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Il est tombé dans nos contrées, pendant une heure, une pluie tellement abondante que les ruisseaux, transformés en torrents, ont bientôt débordé et causé certains ravages dans les récoltes de leur voisinage. »

« Un facteur rural en revenant de faire sa tournée, trouva près du moulin d'Humeau, commune de Boussay, son chemin barré par une grande quantité d'eau qui se précipitait du haut de la côte vers la rivière. Il eut l'imprudence de chercher à traverser ce torrent; bientôt la violence du courant lui fit perdre l'équilibre, et il fut emporté à une assez grande distance et tout près de la rivière de la Claise. Heureusement il eut la présence d'esprit de saisir, du seul bras qu'il possédait, quelques branches d'arbres qu'il rencontra sur son passage et put ainsi échapper à la mort qui le menaçait. M. le commissaire de police de Preuilley, qui se trouvait dans le voisinage, ayant appris cet événement, courut sur le lieu et trouva, dans un état pitoyable, le malheureux facteur qu'il aida à rentrer chez lui. »

La foudre a des effets à nul autre pareils. On écrit de Bressuire:

« Pendant le dernier orage, deux jeunes filles qui se rendaient au marché pour y vendre quelques couples de poulets vivants, cherchèrent un abri sous un énorme rocher qui forme sur la route comme une sorte d'avant. »

« Tout-à-coup un violent éclair fend la nue, et à quelques pas d'elles tombe une boule de feu qui ne leur fait éprouver d'autre mal qu'une très-forte commotion. »

« L'orage apaisé, elles reprennent, encore un peu émuës, le chemin de la ville, et c'est là seulement qu'elles s'aperçoivent de la très-désagréable surprise que leur avait ménagée la foudre. »

« Tous leurs poulets étaient complètement déplumés et pour ainsi dire prêts à être mis à la broche. »

Et le narrateur appelle cela une désagréable surprise! Que ne tonne-t-il plutôt une fois par jour, à l'heure de la préparation du dîner! Quels rôts économiques! plus de cuisinières, plus de rôtissoires, rien que le fluide électrique on! embrocherait les volailles avec un paratonnerre et ce serait fait!

Le mois de juin qui vient de commencer était le quatrième mois de l'année instituée par Romulus. C'est celui pendant lequel le soleil est à sa plus haute ascension vers le tropique. Il était autrefois signalé dans les campagnes par les feux qui s'allumaient de toutes parts le jour ou plutôt la nuit de la Saint-Jean, qui tombe le 24 juin.

Quelques villages pratiquent encore cette vieille coutume, et chacun s'empresse, le moment venu, d'apporter son contingent de paille et de faguettes pour dresser devant l'église le bûcher traditionnel, qu'on vient en procession voir brûler, pour se partager ensuite les débris du foyer.

Ces charbons passent pour avoir la vertu de préserver de l'incendie, et on les place religieusement dans les maisons, à côté du buis pascal et de l'eau bénite.

Suivant un dicton populaire, les pluies pendant le mois de juin font belle avoine et chétif foin.

On dit encore: A la saint Barnabé la faux au pré; — eau de Saint-Jean ôte le vin et ne donne pas de pain; — pluie de Saint-Jean dure longtemps; — labour d'été vaut du fumier, etc.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions du règlement de police, qui impose aux habitants l'obligation d'avoir, pendant les chaleurs, à arroser devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, tous les jours à 9 heures du matin et à 5 heures de l'après-midi.

M. le commissaire de police tiendra la main à l'exécution de ces dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 avril 1865.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dans la séance du 6, le Corps-Législatif a clos la discussion générale sur le budget après un grand débat auquel ont pris part M. Thiers, et MM. Vuitry, ministre président le conseil d'Etat, et Rouher, ministre d'Etat.

La discussion sur les articles du budget a commencé hier 7.

New-York, 27 mai. — Le jury a décidé que le général confédéré Breckenridge serait traduit, comme M. Davis, devant un tribunal, sous crime de haute trahison, s'il venait à tomber entre les mains des autorités fédérales.

On dit que M. Davis a été mis aux fers; mais ce bruit a besoin de confirmation.

On assure que Kirby-Smith a reçu des renforts de l'autre côté du Mississipi. Hood et son état-major auraient atteint la rive occidentale du fleuve.

Les avis de la Nouvelle-Orléans constatent que Kirby-Smith était disposé à se rendre au colonel Sprague, mais que les généraux Parsons et Shelby ayant demandé une amnistie, les négociations furent interrompues. Le colonel Sprague se rendit alors à Washington pour prendre de nouvelles instructions.

La législature du Connecticut a voté l'extension du suffrage aux nègres de cet Etat.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Le *Grand Journal* a déjà publié quelques études spéciales sur les grandes administrations de France. Les hôpitaux, les postes, les contributions, ont été passés en revue: le tour des chemins de fer est venu.

Une série d'articles sur ce sujet a commencé dans le numéro du 27 mai et doit se continuer pendant trois ou quatre numéros. Après les avoir lus, on connaît à fond le mécanisme de ces grands agents de la civilisation moderne. Depuis le jour où les capitalistes décident l'établissement d'un réseau, jusqu'au moment où la locomotive se met en marche, le lecteur suit, pas à pas, tous les mystères d'une compagnie de chemin de fer. On voit quel intérêt ces études offrent à tout le monde, et en particulier à cette immense population qui vit par la vapeur.

Depuis l'administrateur jusqu'au plus humble homme d'équipe, il y a un mot pour chacun, et nous pouvons ajouter que l'auteur de ces articles a su mettre en relief tout l'intérêt que méritent les petits employés, quelquefois un peu sacrifiés au milieu des rouages administratifs.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs cette série d'articles que nous croyons destinés à un grand succès.

Revue politique. — Courrier de Paris. — Courrier de Londres. — Chronique musicale. De Paris à Brest (fin). — Circé, nouvelle (suite). Salon de 1865 (3^e article). — Expédition du Mexique : route de Mazatlan (suite). — Causeur dramatique. — Bibliographie : histoire de la caricature antique, par M. Champfleury. Supplément : Voyage de l'Empereur en Algérie : journal du 25 au 27 mai. — Paris fantastique : histoire d'un coffret (suite). — Revue littéraire. — Un mot sur le luxe. — Bibliographie.

Gravures : Inauguration de la statue de Dante, à Florence. — Vue générale de la place Santa-Croce, à Florence. — Fête séculaire du Dante : Bal aux Offices. — Le Salon de 1865, caricatures, par Bertall (14 gravures). — Guerre du Mexique : Cascades du Rio-Salto ; — la Cumbre ; — Duranito ; — Topalcates ; — Espinazo del Diablo. Histoire de la caricature antique (10 gravures).

Supplément : Débarquement de l'Empereur, à Oran. — Arrivée de l'ambassadeur marocain pour l'audience de l'Empereur au Château-Neuf d'Oran. — Le Château-Neuf, à Oran. —

Visite de l'Empereur à Sidi-bel-Abbès. — Rade de Mers-el-Kébir. — Traversée des gorges de la Chiffa. — Caïds et goums descendant des montagnes pour l'escorte de l'Empereur, route de Médéah. — Arrivée de l'Empereur à Médéah. — Caserne de Médéah et environs. — Entrée de l'escadre impériale en rade d'Oran. Échecs. — Rébus.

M^{me} GAULTIER-BRIÈRE a l'honneur de faire savoir qu'elle ouvre un externat, pour les jeunes filles, rue de Bordeaux, n° 9, à Saumur.

La maison, située dans un des plus beaux quartiers de la ville, offre tous les avantages désirables, sous le rapport de la salubrité, de confortable et de l'agrément.

Les enfants qui seront confiés à M^{me} Gaultier, recevront de sa part les soins les plus assidus, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation, et trouveront près d'elle toutes les sollicitudes de la mère de famille.

M^{me} Gaultier-Brière recevra également des pensionnaires.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

L'ILE-MARIE OU ILE-GAUTIER

Située vis-à-vis le bourg des Tuffeaux, Contenant quatre hectares.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement du prix.

S'adresser, pour traiter, à M^e LAUMONIER, notaire. (265)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o Deux hectares quarante deux ares de PRÉ, au chemin Charnier, commune de Saint-Florent ;

2^o Un CLOS DE VIGNE de 88 ares, au Vau-Langlais, commune de Saint-Florent ;

3^o Et UNE MAISON, à Saumur, rue des Potiers.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (257)

A LOUER

Présentement,

LE CHATEAU DE LANÇON

Appartenant à M^{me} la comtesse DE LAISTRE,

Situé commune de Brézé, à 8 kilomètres de Saumur et de Montreuil, près du canal de la Dive.

Ecuries, remises, fenil, cour, jardin anglais, jardin potager.

Droit de chasse sur 150 hectares de bois, vignes et terres labourables.

S'adresser, pour traiter, à M^e DABURON, notaire à Brézé, ou à M. FARGETON, garde-régisseur du château de Lançon. (126)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelles. S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865, UNE MAISON Rue Cendrière, n° 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

A CÉDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour la Toussaint 1865, ou la Saint-Jean 1866,

UNE AUBERGE

Située au Chapeau, Commune de Saint-Lambert, Avec une belle clientèle, jeu de boule, billard, écurie, 4 chambres à coucher, etc. S'adresser à M. POIRIER, propriétaire. (264)

M. BUSSON, greffier du tribunal de commerce de Saumur, DEMANDE UN COMMIS âgé de plus de 25 ans.

A LOUER

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines ; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue ; au 2^e étage, une chambre et un grenier ; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

PORTION DE MAISON A LOUER.

S'adresser au bureau des bains.

AVIS

M. E. GAURON jeune a l'honneur de prévenir les Educateurs de vers-à-soie, qu'il est acheteur des cocons pour filature ; il se basera sur les prix de la Chambre de Commerce de Tours. (259)

ON DEMANDE

Un apprenti pour une maison de mercerie. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} PRIOU, auteur de l'Oïdicide, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

RÉVOLUTION AGRICOLE

OU

MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

DEUX JOURNAUX ILLUSTRÉS POUR SIX FR. PAR AN.

LE MONITEUR DE LA JEUNESSE

JOURNAL DE LA FAMILLE

ILLUSTRÉ DE TRÈS-BELLES GRAVURES. — PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS EN LIVRAISON DE 32 PAGES, GRAND IN-8° JÉSUS.

Ce Recueil est sans contredit le journal d'instruction le plus utile et le plus intéressant pour la Jeunesse des deux sexes.

La 1^{re} PARTIE renferme des nouvelles, des voyages, des récits de chasse et de pêche, des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes ; le tout d'une haute moralité.

La 2^e PARTIE contient : des articles d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et d'astronomie, et des tableaux synchroniques mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux Etats de l'Europe, les noms des souverains et des personnages illustres de ces Etats, les découvertes, les inventions et les fondations utiles.

Le Moniteur de la Jeunesse, qui est un Recueil toujours utile à consulter et à conserver, publie en outre, sous le titre de Souvenirs historiques, un travail des plus intéressants sur les diverses provinces de la France.

Mais le MONITEUR DE LA JEUNESSE n'étant qu'un journal littéraire et d'instruction, M. BERTAL a pensé que pour que l'éducation d'une jeune fille fût complète, il était essentiel de mettre entre ses mains un Recueil de travaux d'aiguilles qui fût l'auxiliaire naturel du MONITEUR DE LA JEUNESSE, lequel a conservé non-seulement son prix primitif et donne autant de matière, si ce n'est plus, qu'auparavant, mais qui encore a diminué son prix, qui était de 8 fr. par an et qui n'est plus que de 6 fr. avec le Recueil de travaux d'aiguilles. — Ce Recueil est :

LA BOITE A OUVRAGE

Paraissant également le 1^{er} de chaque mois, et contenant dans chaque numéro dix DESSINS de travaux de tapisseries, de crochets, etc.

Ce journal, en moins d'un an, compte QUINZE MILLE ABONNÉS ; c'est un succès sans précédent.

Pour recevoir les DEUX JOURNAUX, il suffit d'adresser à M. JOSEPH BERTAL, rédacteur en chef du Moniteur de la Jeunesse, rue DAUPHINE, 59 (passage Dauphine), A PARIS, une somme de 6 fr. en un mandat-poste, et de 6 fr. 30 c. en timbres-poste.

NOTA. — On ne peut recevoir le MONITEUR DE LA JEUNESSE sans la BOITE A OUVRAGE, mais on peut, en adressant 2 fr. en un mandat-poste, ou 2 fr. 20 c. en timbres-poste, à M. Charles VINCENT, rue Rambuteau, 84, à Paris, recevoir séparément la BOITE A OUVRAGE, dont les abonnements partent du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet de chaque année.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte de **JOANNETTE** Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique. 15 JUILLET au 1^{er} OCTOBRE pour 1865.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines,

LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines,

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I^{er} ; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 JUIN.			BOURSE DU 7 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 45	» 05	» »	67 40	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	95 75	» »	» 15	95 75	» »	» »
Obligations du Trésor.	452 50	» »	» »	457 50	5 »	» »
Banque de France.	3675 »	» »	» »	3675 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1285 »	» »	» »	1282 50	» »	2 50
Crédit Foncier colonial.	610 »	» »	» »	605 »	» »	5 »
Crédit Agricole.	645 »	» »	» »	650 »	5 »	» »
Crédit industriel.	712 50	» »	1 25	715 »	2 50	» »
Crédit Mobilier.	783 75	1 25	» »	776 25	» »	7 50
Comptoir d'esc. de Paris.	935 »	2 50	» »	935 »	» »	» »
Orléans (estampillé).	825 »	5 »	» »	822 50	» »	2 50
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1067 50	» »	2 50	1068 75	1 25	» »
Est.	503 75	» »	1 25	505 »	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	852 50	7 50	» »	851 25	» »	1 25
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	595 »	2 50	» »	595 »	» »	» »
Ouest.	527 50	» »	» »	530 »	2 50	» »
C ^o Parisienne du Gaz.	1670 »	2 50	» »	1675 »	5 »	» »
Canal de Suez.	452 50	» »	1 25	457 50	5 »	» »
Transatlantiques.	502 50	2 50	» »	505 »	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	66 92	» 22	» »	66 80	» »	12 »
Autrichiens.	425 »	» »	1 25	426 25	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	493 75	» »	1 25	496 25	2 50	» »
Victor-Emmanuel.	322 50	10 »	» »	315 »	» »	7 50
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	265 »	2 »	» »	265 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	513 75	2 50	» »	510 »	» »	3 75
Saragosse.	322 50	» »	1 25	322 50	» »	» »
Séville-Xérés-Séville.	135 »	» »	» »	125 »	» »	10 »
Portugais.	220 »	» »	5 »	220 »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	316 75	» »	» »	317 »	» »	» »
Orléans.	302 25	» »	» »	302 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	301 »	» »	» »	301 »	» »	» »
Ouest.	298 »	» »	» »	298 25	» »	» »
Midi.	297 25	» »	» »	297 50	» »	» »
Est.	295 »	» »	» »	295 »	» »	» »